L'agresseur d'un Neuchâtelois ugé pour tentative d'assassinat

ROCÈS Le 1er janvier 07, au matin, Yvoire, un inquagénaire était crouvé gisant dans e mare de sang.

IE PRIEUR ANNECY

cléation de l'œil gauche, tures des os de la face, plaie fonde de la tempe jusqu'à la choire, traumatisme crânien ontusions des deux genoux. ans la salle d'audience de Cour d'assises de Haute-oie, le visage meurtri de la ime, un quinquagénaire se, rappelle à tous la vio-e de l'agression du 1er jan-2007. Un contraste saisis-avec la jeunesse des traits 'accusé. Ce Haut-Savoyard 21 ans est jugé pour tenta-d'assassinat.

ans la nuit de la Saint-estre, à Yvoire, cité médié-sur les bords du Léman, de la Fête des manants, il a pé avec un marteau l'un des évoles de l'association orga-trice des festivités. Au petit n, c'est entre la vie et la t que le Neuchâtelois âgé de ns est retrouvé.

mois aux HUG

sant dans une mare de , il est immédiatement sporté aux Urgences à Tho-Puis, devant la gravité de ses blessures, aux Hôpitaux universitaires de Genève. Il y restera un mois et subira deux opérations sous anesthésie générale. Deux ans plus tard, les séquelles, physiques mais aussi psychologiques, sont multiples.

Lors de cette première journée d'audience, l'accusé revient sur l'altercation qu'il a eue, cette nuit-là, avec la victime. Entre 4 et 5 h du matin, raconte-t-il: «Je me suis approché d'un feu et j'ai mis des bûches sur les braises pour me réchauffer. La victime m'a interpellé méchamment, il m'a reproché d'avoir mis du bois et m'a dit de dégager. Comme je ne partais pas, il m'a lancé des bûches et m'a menacé avec une fourchette en me disant: «Je vais te percer!»

«Une petite crasse»

Une version que ne peut confirmer la victime. Appelé à la barre, ce dernier explique: «Je ne me souviens de rien. Quand je me suis réveillé à l'hôpital, je ne me souvenais même pas du prénom de ma femme et de mon gamin.»

L'accusé, lui, se rappelle qu'après la dispute il s'est assoupi dans l'école d'Yvoire. «Quand je me suis réveillé, je voulais me venger. Je ne pouvais pas laisser passer. Je voulais lui faire une petite crasse.»

Il se rend dans la tente où dort le quinquagénaire. «J'avais l'intention de lui faire mal mais pas de le tuer», précise-t-il. Il saisit alors un marteau arrache-clou, posé au sol. «Je l'ai pris sans réfléchir. Je l'ai tapé au visage et aux jambes.» Avant de quitter la tente en emportant le marteau.

La victime. Agé de 51 ans au moment des faits, ce Neuchâtelois souffre de nombreuses séquelles physiques mais aussi psychologiques. Il montre un portrait de lui avant l'agression. (LUCIEN FORTUNATI)

Interpellé le jour même, il confirme être l'auteur des coups et conduit les enquêteurs là où il a jeté l'arme. Un marteau présenté hier aux jurés.

Selon l'expert psychiatrique, comme selon certains témoins, l'alcool a joué un rôle important. «L'alcoolisation massive a été un élément de désinhibition déterminant», analyse le psychiatre. «Le jeune homme n'a pas supporté cette humiliation qui devait lui rappeler le comportement de son père.» Plusieurs témoins ainsi que la mère de l'accusé décrivent en effet un père exigeant avec son fils aîné, autoritaire, violent. Alors que l'accusé est lui dépeint comme quelqu'un de gentil, poli, calme, discret. Pour l'expert, «cet acte a été une libération en le vengeant des traumatismes de son enfance».

Si la tentative d'assassinat est retenue, le jeune homme encourt la réclusion criminelle à perpétuité. Suite du procès et verdict demain.

Assisté par Me Georges Rimondi, l'accusé (à dr.) a exprimé ses regrets. Il encourt la perpétuité. (LUCIEN FORTUNATI)